



Les Archives de l'Etat seront rattachées à la Chancellerie

GRAND CONSEIL • *Saluant un projet de loi cohérent, les députés ont validé le transfert de l'institution. Et supprimé la commission des archives.*



Actuellement chapeautées par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, les Archives de l'Etat seront rattachées à la Chancellerie. ALDO ELLENA-A

PATRICK PUGIN

Le rattachement des Archives de l'Etat à la Chancellerie est acquis. Les objections du groupe socialiste, hier au Grand Conseil, n'y ont rien fait: la majorité des députés (60 voix contre) voient d'un bon œil cette option soutenue par le Conseil d'Etat. Pour ce dernier, la subordination de cette institution à celle qui produit et centralise l'essentiel des documents officiels est logique. «Un judicieux retour aux sources», a salué Nicolas Kolly (udc, Essert).

Ce point de vue, Solange Berset (ps, Bellfoux) ne le partage pas: «Je ne comprends pas pourquoi l'ensemble des institutions culturelles ne restent pas sous l'égide de la même direction, celle de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS)», a-t-elle lancé. Sa crainte: voir les Archives de l'Etat se muer, après ce transfert, en une simple «entité administrative».

Jean-Pierre Siggen a tenu à rassurer l'élue socialiste: le Conseil d'Etat, «conscient de sa responsabilité», continuera à exercer la haute surveillance sur les archives. Qu'il n'est par ailleurs pas question de retirer de la liste des institutions culturelles, a insisté le chef de la DICS.

Un reliquat du passé

Autre objet d'émotion à gauche: la suppression de la commission des Archives de l'Etat. Un organe qui, selon Jean-Pierre

Siggen, est un reliquat du passé, qui enserme l'institution dans un «corset formel». En lieu et place, des groupes de travail ad hoc – composés de représentants de la communauté scientifique notamment – seront constitués. «Il s'agit d'une solution moderne, d'un outil plus simple et plus souple», a soutenu le conseiller d'Etat.



«Il n'est pas question de retirer les Archives de la liste des institutions culturelles»

JEAN-PIERRE SIGGEN

Là encore, Nicolas Kolly applaudit «une solution plus appropriée et moins coûteuse». Même satisfaction chez Didier Castella (plr, Pringy) qui critique «la mission vague» dévolue à la commission. Mais là encore, Solange Berset n'est pas convaincue: «Un groupe de travail n'a pas la légitimité d'une commission nommée par le Conseil d'Etat, qui fonctionne comme organe de surveillance et permet aux députés d'avoir un retour sur le travail effectué. Sans commission, il n'y a plus aucun contrôle, ni aucun regard sur l'institution.»

Mais la commission des Archives, a recadré Jean-Pierre Siggen, ne joue qu'un

rôle consultatif: «Elle n'a pas pour finalité de surveiller les archives!» Au final, l'amendement demandant le maintien de cette commission a été rejeté par 49 voix contre 37 (une abstention).

Le bémol numérique

A l'exception du rattachement de l'institution à la Chancellerie et de la disparition de la commission, la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch) a été fort bien accueillie par les groupes politiques. A gauche comme à droite, les députés soulignent

l'importance d'assurer ce patrimoine unique qu'il convient de transmettre aux générations futures. Ils saluent ainsi tout un projet «cohérent», «efficace», qui «clarifie les procédures et les compétences».

Léger bémol dans le concert de louanges: aucune stratégie d'archivage électronique – le défi à venir – n'est développée, ont déploré tant Nicolas Kolly que Solange Berset. Une affirmation contrée par Jean-Pierre Siggen: «La loi concerne n'importe quel type de support.» Du papyrus à la clé USB.

La deuxième – et probablement dernière – lecture de la LArch est agendée à demain matin. I

GRAND CONSEIL

Le Conseil d'Etat fournira un rapport sur la culture

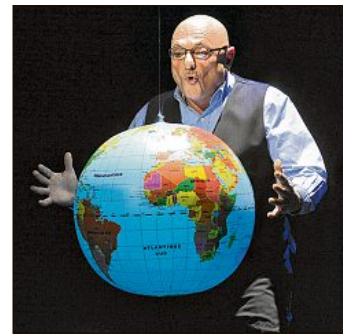
PATRICK PUGIN

L'UDC s'est retrouvée toute seule, hier, à combattre un postulat demandant au Conseil d'Etat de faire le point sur les subventions cantonales en faveur de la culture (PHOTO PRÉTEXTE A. WICHT). Le Grand Conseil l'a en effet accepté par 70 voix contre 14 (deux abstentions). Auteur avec Eric Collomb (pdc, Lully) de l'instrument parlementaire, Pierre Mauron (ps, Riaz) veut savoir s'il est possible d'augmenter le soutien à la création artistique dans le canton. «La scène culturelle est très riche, mais les moyens financiers restent stables», a-t-il indiqué, estimant que les quelque 3,9 millions de francs distribués cette année sont «insuffisants».

Antoinette de Weck (plr, Fribourg) n'en a pas moins souligné qu'en quatorze ans, les montants alloués ont progressé de... 273%. Justifié, pour le Parti libéral-radical qui souligne le rôle important joué par la culture: «C'est un facteur d'innovation qui participe au développement et à l'attractivité du canton», salue l'élue, pour qui le rapport du Conseil d'Etat permettra de fixer des priorités.

Eric Collomb, de son côté, a souligné que chaque franc dépensé dans la culture reste dans le canton de Fribourg.

L'UDC n'est pas opposée au développement de la culture, a



assuré Stéphane Peiry (Fribourg). «Mais elle est opposée à ce que l'on subventionne toujours les mêmes acteurs professionnels de la culture.» Et le député de déplorer: «Les non-professionnels sont relégués à un rôle d'animation et considérés avec mépris par les professionnels et les fonctionnaires de l'Etat!» Pour lui, l'aide doit profiter au plus grand nombre – également à la culture populaire – plutôt qu'à quelques artistes «sans talent ni public».

Directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport, Jean-Pierre Siggen n'entend pas opposer professionnels et amateurs: «La diversité culturelle est le reflet de la vie!» Il se félicite de pouvoir, grâce au rapport qui sera produit, étudier de quelle manière le soutien à la création peut être développé. I

CANTON

Le chômage en hausse

THIBAUD GUISSAN

Le taux de chômage a subi une légère hausse en août dans le canton de Fribourg. Il s'établissait à 2,9% de la population active, contre 2,7% en juillet. Au total, 4432 personnes étaient considérées comme chômeuses. La hausse la plus marquée touche le district de la Broye (+0,4%, à 3,4%), suivi de la Veveyse (+0,3%, à 3%).

Selon le Service public de l'emploi (SPE), qui communique ces statistiques, cette augmentation s'explique en grande partie par l'inscription aux offices régionaux de placement (ORP) de jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire, leur apprentissage ou leurs études supérieures. Les trois quarts des 244 chômeurs supplémentaires sont en

effet âgés de 15 à 24 ans. Quant aux demandeurs d'emploi, ils étaient 7498 au 31 août, (+278).

Fribourg reste en dessous de la moyenne suisse de 3,2% et affiche le taux le plus bas de Suisse romande, souligne encore le SPE. Les autres cantons romands se situent au-dessus de la moyenne nationale: Genève à 5,5%, Neuchâtel à 5,4%, Vaud à 4,9% et Jura à 4,1%.

Deux entreprises ont reçu une autorisation de réduction d'horaire de travail, pour un total de 75 personnes, durant le mois écoulé. L'une d'elles, active dans le secteur industriel, a pu bénéficier de cette mesure en raison du franc fort. I

AIDE SOCIALE

Un toilettage intégral de la loi

A deux contre un, les députés ont accepté hier de transmettre au Conseil d'Etat la motion de leurs collègues Antoinette de Weck (plr, Fribourg) et Erika Schnyder (ps, Villars-sur-Glâne). Le texte demande la révision de la loi de 1991 sur l'aide sociale (LASoc).

Sur le fond, tous les groupes sont d'accord: après 24 ans, cette loi ne répond plus aux réalités de la société d'aujourd'hui. Il est notamment nécessaire d'uniformiser les pratiques entre services sociaux régionaux (SSR). Selon les motionnaires, des disparités dans l'application de la loi créent en effet des tensions entre les SSR lors de transfert de bénéficiaires d'une commune à l'autre.

S'il n'y a pas eu unanimité lors du vote, c'est que le Conseil d'Etat proposait de fractionner cette motion. Car les deux députées demandaient aussi de revoir les règles d'octroi de l'aide sociale aux ressortissants de l'Union eu-

ropéenne, lorsque ceux-ci perdent rapidement leur emploi. Ce volet est traité au niveau fédéral, dans le cadre de l'actuelle révision de la loi sur les étrangers. Le Conseil d'Etat émettrait donc d'attendre les résultats de cet examen. Comme Anne-Claude Demierre l'a expliqué en plénum, il s'agit d'éviter de légiférer à double, ce qui prendrait aussi plus de temps si le canton fait cavalier seul.

Hier, la gauche du Grand Conseil a suivi la proposition de fractionnement. PDC, PLR et UDC, majoritaires, ont en revanche soutenu l'idée d'un toilettage complet, incluant aussi la question de l'aide sociale aux ressortissants de l'UE. Pour Antoinette de Weck, le canton dispose d'outils pour restreindre à ces ressortissants l'octroi de l'aide sociale en cas d'abus, sans attendre les nouvelles dispositions fédérales. CAG

URGENCES À L'HFR

Amélioration de la prise en charge saluée

En quatre ans, la prise en charge des patients qui se présentent au service des urgences de l'Hôpital fribourgeois, s'est nettement améliorée. Tous les groupes du Grand Conseil l'ont souligné hier en prenant acte du rapport donnant suite à un postulat socialiste déposé en 2011.

Le défi que tous les hôpitaux doivent relever aujourd'hui, réside dans l'explosion de patients aux guichets des urgences. Entre 2001 et 2014, le nombre de passages à celui du seul Hôpital cantonal est par exemple passé de 20 000 à 32 000 par année, soit une augmentation de 60%, sans compter les urgences pédi-

atriques. Et sur les deux derniers exercices, la tendance à la hausse se poursuit, passant de 5 à 10% par an, pour un total de près de 80 000 patients traités par l'ensemble des urgences de l'HFR en 2014.

Pour faire face à cet afflux, l'HFR a mis en place une nouvelle organisation. En 2013, il a créé un service d'urgences transversal et nommé un chef de service en la personne du Dr Vincent Ribordy. Le tri des patients se fait désormais dès leur accueil. En fonction de la gravité de leur état, ils sont orientés vers l'une des quatre filières de prise en charge.

Sur le site du Cantonal, un pavillon de consultation provisoire est opérationnel depuis fin 2013. Et les importantes transformations des locaux abritant les urgences à Fribourg devraient être terminées dans deux ans. Le rapport relève aussi que pas moins de 21 postes de travail ont été créés ces dernières années (8 de médecins, 8 d'infirmières, 5 de secrétariat).

D'autre part, la mise en œuvre en juin dernier du SMUR, le Service médical d'urgence et de réanimation, améliore considérablement la prise en charge pré-hospitalière, en accélérant la médicalisation des patients.

Ces améliorations ne concernent pas que le site de Fribourg. A Riaz, la réorganisation s'est concrétisée par la mise en place, en mai dernier, d'une filière de consultation pour les urgences ambulatoires. Quant à Tavel, un service 24 heures sur 24 répond à la mission du site.

Les urgences évoluent en permanence. L'un des défis est de répondre efficacement aux nombreux cas de «bobologie» qui encombrant le service. Des discussions sont en cours avec la Société de médecine pour améliorer la collaboration avec les médecins de famille. CAG